



SECRETARIAT GENERAL

Tél : 03.84.89.01.30

03.84.89.01.31

Fax : 03.84.89.01.46

Mail : mairie@lure.fr

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Je soussigné(e) : M./Mme :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Structure : (entreprise, association, école...)

Adresse :

N° téléphone :

Portable :

Adresse mail :

Demande l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons de :

• **1^{er} Groupe (*)**

• **3^{ème} Groupe (*)**

Date :

Lieu :

Horaires :

Circonstances/évènements :

Le

Signature

(*) cocher la (les) case(s)

CLASSIFICATIONS DES BOISSONS : (Article L.3321-1 du code de la Santé Publique)

1^{er} groupe : Boissons non alcoolisées : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruit ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, chocolat.

3^{ème} Groupe : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vins, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.